

Procédures des élections 2017 : Nominés des représentants de la jeunesse

Ces procédures ont été établies conformément à la constitution du Réseau Jeunesse, aux statuts et règlement intérieur de l'Alliance, et au règlement général des procédures électorales. Pour toutes questions ou en cas de doutes, ces documents seront consultés.

1. Processus de nomination

- a. Les personnes souhaitant se présenter au poste de Représentant jeunesse doivent le mentionner au moment de leur nomination en remplissant le formulaire de nomination en bonne et due forme et en le soumettant avant la date limite, accompagné de leur notice biographique et d'une photographie.
- b. Le siège au Conseil n'est aucunement rémunéré.
- c. Les candidats doivent :
 - i. Être âgé de 31 ans ou moins, de sorte qu'ils n'aient pas plus de 35 ans durant leur mandat d'une durée de quatre ans.
 - ii. Bénéficier du soutien financier total de l'organisation qui soumet la nomination, cette dernière devant payer tous les frais de la personne nommée. Le budget à prévoir doit comprendre au moins trois rencontres du Conseil dans des régions différentes du monde chaque année, ainsi qu'au moins une conférence mondiale supplémentaire.
 1. Le nommé co-présidera avec le Président actuel les rencontres du Comité exécutif et l'Assemblée du Réseau Jeunesse, qui se tiendront à Kuala Lumpur, en Malaisie les 13 et 14 novembre 2017. Le nommé devra également être présent à l'Assemblée générale de l'Alliance le 17 novembre 2017, durant laquelle son poste sera officiellement ratifié.
- d. Compte tenu des expériences passées, le Comité des élections recommande que les candidats :
 - i. Comprennent qu'ils sont des membres autonomes et indépendants du Conseil de l'Alliance et qu'ils représentent le Réseau Jeunesse, indépendamment de leurs autres affiliations ou relations de parrainage. Le représentant jeunesse devra bénéficier d'une autonomie lui permettant de représenter le réseau jeunesse mondial.
 - ii. Soient au fait des problèmes qui touchent les jeunes, de la participation des jeunes et possèdent une connaissance du mouvement coopératif.
 - iii. Soient capables de communiquer et de porter les voix des jeunes et leur diversité au niveau mondial. Soient capables d'utiliser divers outils de communication, notamment les réseaux sociaux pour faire passer d'importants messages à la jeunesse au niveau mondial.
 - iv. Soient motivés pour représenter le Réseau Jeunesse à tous les niveaux (mondial, régional, industriel et thématique) de l'Alliance coopérative internationale.

- v. Aient du temps à dédier au réseau jeunesse mondial. Ce rôle n'est pas seulement un rôle représentatif. Les candidats feront également partie d'une équipe qui œuvre en vue de réaliser avec succès le plan de travail du réseau jeunesse. Le candidat doit aussi avoir le temps de voyager.
 - vi. Participent aux rencontres électroniques régulières du Comité exécutif du Réseau Jeunesse et président l'Assemblée du Réseau Jeunesse.
 - vii. Soient capables de parler et d'écrire en anglais, mais pas exclusivement, afin de faciliter la communication. Les statuts de l'Alliance précisent que l'anglais, le français et l'espagnol sont ses langues de travail, mais les réunions du Conseil et celles du Réseau Jeunesse sont menées en anglais. Au besoin, les membres du Conseil devront s'organiser pour avoir leur propre interprète.
- e. Dans la mesure où les nominations doivent être reçues par le directeur général, au plus tard 60 jours avant la date de l'élection à l'Assemblée générale, conformément aux statuts de l'Alliance, un calendrier a été déterminé pour permettre au(x) nommé(s) d'être élu(s) par le Réseau Jeunesse avant cette date limite.
- i. Les appels à nomination seront envoyés au Réseau Jeunesse en mai.
 - ii. La date limite pour soumettre les nominations est le 15 août.
 - iii. Les électeurs éligibles doivent soumettre leurs formulaires d'adhésion dûment remplis avant le 4 septembre.
 - iv. L'élection aura lieu au cours de la semaine du 11 au 15 septembre.
 - v. La date limite pour soumettre le nom du nommé au directeur général de l'Alliance est le 17 septembre.
 - vi. Le nommé co-présidera les rencontres du Comité exécutif et de l'Assemblée du Réseau Jeunesse, qui se tiendront à Kuala Lumpur, en Malaisie les 13 et 14 novembre.
 - vii. La ratification du nommé aura lieu lors de l'Assemblée générale de l'Alliance le 17 novembre.

2. Comité des élections

- a. Un Comité des élections¹ a été formé pour les élections 2017 par le Comité exécutif du Réseau Jeunesse. Il comprend les membres suivants pour 2017.
 - i. Mlle Gabriella Buffa (Représentante Jeunesse),

¹ Constitution du Réseau Jeunesse, Article VIII, d : Le Comité exécutif constituera un Comité des élections composé de trois à cinq membres. Ce Comité ne peut pas comprendre des membres qui se présentent aux élections. La tâche du Comité des élections consistera à :

- i. Rechercher et encourager les nominations de candidats, selon les besoins ;
- ii. Approuver un observateur des élections nommé par l'Alliance ;
- iii. Confirmer l'éligibilité des candidats et au besoin, établir des règles relatives à l'éligibilité ;
- iv. Rédiger une ébauche préliminaire des procédures électorales puis les approuver et veiller à ce que les élections soient conduites conformément aux procédures définies ;
- v. Conseiller le Comité exécutif sur les questions relatives aux élections ;

L'élection du Comité exécutif est, en règle générale, effectuée à bulletin secret. Durant l'assemblée, les membres présents désigneront les scrutateurs. Les scrutateurs et l'assesseur seront chargés de certifier les votes.

- ii. M. Mattia Affini (membre général, Europe),
- iii. Dr Suresh Zamwar (Vice-Président, Asie-Pacifique), et
- iv. Mlle Hilda Ojall (membre général, Afrique).

3. Élections

- a. Le système de vote électronique mis en place par le Bureau de la région Asie-Pacifique sera utilisé.
- b. Les membres²du Réseau Jeunesse pourront élire leur représentant Jeunesse par voie électronique au cours de la semaine du 11 au 15 septembre, pendant une période de 48 heures, à déterminer selon la disponibilité de l'assesseur de l'élection.
- c. Les membres votants du Réseau Jeunesse recevront leurs informations de connexion de manière sécurisée. Ces informations ainsi qu'un mot de passe sécurisé leur permettront de se connecter au système pour élire les candidats et ainsi exprimer leur vote. Ces informations seront envoyées par la coordinatrice du Réseau Jeunesse, Gretchen Hacquard.
 - i. Les membres votants éligibles seront ceux qui ont soumis un formulaire d'adhésion dûment rempli, au moins une semaine avant la date des élections.
- d. La coordinatrice du Réseau Jeunesse contrôlera les résultats et établira un rapport.
- e. Le Comité des élections et un assesseur indépendant superviseront les élections en ayant accès au back-end du système. L'assesseur sera M. Seah Kian Peng de Singapour, membre du Conseil mondial et du Comité général des élections.

² Constitution du Réseau Jeunesse, Article III : Les membres sont des personnes âgées de 35 ans au plus, affiliées à des organisations membres de l'Alliance. Les membres élisent et participent au Réseau Jeunesse de l'Alliance, et par conséquent, ont besoin d'être nominés par une organisation membre.

La demande d'adhésion doit être envoyée au secrétariat qui est chargé de la tenue du registre des membres. Les organisations membres de l'Alliance peuvent déterminer quels seront les membres votants qui les représentent avant chaque Assemblée du Réseau Jeunesse.